



Luxembourg, le 14 octobre 2019
(OR. fr)

12968/19

COAFR 205
CFSP/PESC 772
COHOM 116
COHAFA 86

RÉSULTATS DES TRAVAUX

Origine:	Secrétariat général du Conseil
en date du:	14 octobre 2019
Destinataire:	délégations
N° doc. préc.:	12666/19
Objet:	Cameroun - Conclusions du Conseil (14 octobre 2019)

Les délégations trouveront en annexe les conclusions du Conseil sur le Cameroun, adoptées par le Conseil lors de sa 3720^e session, tenue le 14 octobre 2019.

Cameroun**Conclusions du Conseil**

1. L'UE salue l'arrêt des poursuites judiciaires devant les tribunaux militaires contre M. Maurice Kamto et des sympathisants de son parti, le Mouvement pour la Renaissance du Cameroun, ainsi que contre des personnes arrêtées et détenues dans le cadre de la crise dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest. Ces décisions représentent un geste d'apaisement important.
2. Trois ans après le déclenchement de la crise, la récente tenue à Yaoundé d'un dialogue national a offert une première opportunité pour ouvrir des perspectives de sortie durable de la crise. L'UE appelle à la poursuite de ce processus afin de dégager des réponses aux attentes légitimes des populations, tout en renforçant l'inclusivité de tous les acteurs concernés tant à l'intérieur que de la diaspora, y compris les femmes, les jeunes et la société civile.
3. L'UE rappelle l'importance du respect et de la promotion des droits de l'homme, de l'État de droit et des libertés fondamentales des citoyennes et des citoyens camerounais. L'UE continuera d'appeler les autorités et institutions camerounaises à agir de manière proportionnée, en respectant les obligations découlant de la Constitution camerounaise et des traités et conventions internationaux relatifs aux droits de l'homme auxquels le Cameroun a souscrit. En particulier, le principe d'accès à la justice et le droit à un procès équitable devant une juridiction indépendante doivent être respectés. Face à une restriction préoccupante de l'espace politique, l'UE considère que le respect de la liberté de rassemblement, de la liberté d'expression, et de la participation de la société civile dans le débat public sont essentiels pour tout État démocratique et pluraliste. À ce titre, l'UE appelle à ce que l'ensemble de l'opposition camerounaise puisse s'exprimer librement, dans le respect de la loi, et participer sans entrave au processus de dialogue national et aux élections municipales et législatives prévues en 2020.

4. L'UE reste préoccupée et condamne avec vigueur la persistance de la violence et le niveau d'insécurité dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest du Cameroun, notamment à l'encontre des populations civiles. De nombreuses et graves violations des droits de l'homme continuent d'être rapportées et une criminalité prédatrice s'est développée. Tel que relevé par la Haute-Commissaire des Nations unies aux droits de l'homme, de sévères exactions ont été commises, comme des arrestations et détentions arbitraires, incendies d'habitations, usage excessif de la force contre des civils et violences sexuelles. La crise humanitaire s'en trouve aggravée, poussant davantage de personnes à l'exil, avec près de 42 000 réfugiés au Nigéria et 530 000 déplacés internes dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest. La situation économique en est également fortement affectée.
5. L'UE rappelle la responsabilité première des autorités camerounaises dans la protection des populations et la sécurité. L'accès des acteurs humanitaires et du personnel de santé aux populations affectées doit être assuré. La lutte contre l'impunité et la réparation pour toutes les victimes doivent également être garantis.
6. Le recours à la violence dans ces régions n'apportera pas de solution. L'UE réaffirme la nécessité pour l'ensemble des acteurs camerounais de respecter l'état de droit et de résoudre cette crise de manière pacifique, dans le cadre d'un dialogue inclusif. En coordination avec ses partenaires internationaux et de la région, l'UE continuera à soutenir tous les efforts, à l'instar de la facilitation menée par les autorités suisses, pouvant renforcer cette dynamique.

7. L'UE renouvelle par ailleurs son engagement en faveur du développement économique et de la stabilité du Cameroun, partenaire à la croisée des chemins entre le Sahel et l'Afrique centrale et acteur important dans la lutte contre Boko Haram et en faveur du processus de paix en République centrafricaine. L'amélioration de la stabilité du Cameroun permettra de renforcer cette coopération, y compris dans ses volets commerce et investissements. L'UE forme le vœux que le Cameroun trouvera les voies et moyens d'un sursaut national qui apportera la réconciliation durable dont le pays a tant besoin.
 8. L'UE restera engagée pour répondre aux besoins humanitaires des populations touchées et réitère l'importance de garantir un accès humanitaire sûr et sans entrave à l'ensemble du territoire.
-